

Prévenir les conduites addictives des jeunes grâce au développement de leurs compétences psychosociales

04 et 05 avril 2019

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Construire une culture commune, disposer d'un langage commun concernant les CPS et les addictions
- Comprendre comment développer les CPS permet de prévenir les conduites addictives chez les adolescents
- Découvrir et expérimenter des outils et techniques d'animation permettant de développer les CPS et/ou d'aborder les conduites addictives auprès des jeunes
- Réfléchir sur une action de prévention des conduites addictives basée sur le développement



PUBLICS et PRÉREQUIS

Tous professionnels ou bénévoles associatifs travaillant avec des jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il n'y a pas de prérequis spécifique pour accéder à cette formation



MODALITÉS

Formation en présentiel de 2 jours (14 heures).
Groupe de 10 à 15 participants.
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.



FORMATEURS

Céline PETIT, formatrice en promotion de la santé à l'IREPS ARA.



LIEU ET HORAIRES

IREPS Auvergne-Rhône-Alpes délégation Haute-Savoie
3, avenue de la Plaine—Salle Eugène Grangeat 4eme étage
74 000 ANNECY

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Programme

Jour 1

- Construire une culture commune autour des addictions
- Construire une culture commune autour des CPS
- Prendre conscience de ce qu'est l'estime de soi
- Expérimenter et analyser des activités développant les compétences psychosociales

Jour 2

- Identifier le rôle des CPS dans les conduites addictives
- Expérimenter et analyser des activités développant les compétences psychosociales émotionnelles
- Elaborer une action de prévention des conduites addictives en développant les CPS des jeunes

Tarif sans frais pédagogiques
grâce au soutien financier de la Mildeca

Validation de la formation

Emargement et suivi de présence par demi journée.
Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation



Inscription

Je souhaite m'inscrire à la formation

PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES EN DEVELOPPANT LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES

04 et 05 avril 2019 - ANNECY

Merci d'écrire lisiblement pour recevoir votre confirmation d'inscription par mail.

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation :

Tél :

Email :

Formation sans frais pédagogiques grâce au soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Les autres frais (hébergement, restauration, déplacement...) sont à la charge du participant ou de son employeur.

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e) bénéficiant d'un financement par l'employeur ou OPCA ou PACIF
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA
- Particulier à vos propres frais
- Bénévole
- Autres. Précisez :

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
avant le 17 mars 2019 à
IREPS ARA délégation Haute-Savoie
3 avenue de la Plaine
74 000 Annecy
Tél. 04 50 45 20 74
celine.petit@ireps-ara.org

*Nombre de participants limité à 16 personnes (2 personnes maximum par structure).
Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.
Une convention de formation vous sera envoyée au moins 3 semaines avant le début
de la formation. Merci de nous la retourner signée.*



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Haute-Savoie, 3 avenue de la Plaine, 74000 Annecy
Tél. 04 50 45 20 74 - www.ireps-ara.org
N° de SIRET : 323 390 161 00046 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum. Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales.](#)

